

INFORMATIONS DIVERSES

Documents à fournir

- un dossier d'inscription dûment rempli (à retirer à l'espace ou sur www.plouenan.fr)
- la fiche de présences.

La facturation :

- les factures seront expédiées par l'association Epal
 - les bons de vacances (CAF et MSA) sont à transmettre à l'association Epal
- les chèques emplois services universels (C.E.S.U) ainsi que les chèques vacances sont acceptés.

Règlement :

- les inscriptions peuvent s'effectuer tout au long de l'année sauf pour les mercredis (à la période).
- Toute désinscription doit être effectuée **14 jours** avant le jour J. Dans le cas contraire, la journée ou 1/2 journée sera facturée. Désinscription à effectuer par mail ou par écrit.
- Toute inscription, effectuée pour les mercredis, vaut pour facturation. Les inscriptions des mercredis sont effectuées par période (de vacances à vacances).
- Les directeurs peuvent être amenés à refuser une inscription si les quotas d'encadrement sont atteints.
- Les programmes d'animation ainsi que les documents administratifs (feuille de présence) sont disponibles à l'ALSH ou www.plouenan.fr.
- L'arrivée de l'enfant doit se faire entre 7h30 et 9h. Pour le bon fonctionnement des activités, l'arrivée de l'enfant doit se faire avant 9h et le départ entre 11h30 et 14h ou à partir de 16h30.
- Si un parent vient rechercher son enfant, ce dernier ne pourra revenir dans la journée.
- les parents doivent accompagner l'enfant à l'intérieur de l'alsh. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur l'aura « physiquement » confié à un animateur
- En cas d'absence pour maladie ou hospitalisation : la journée ou 1/2 journée ne sera pas facturée sur présentation d'un certificat médical.
- En cas de rendez-vous chez un spécialiste : la journée ou 1/2 journée sera facturée.
- En raison d'un décès (parent, grand-parent, frère/sœur) : les inscriptions ne seront pas facturés (3 jours accordés).
- L'enfant devra être couvert en Responsabilité civile par le régime de ses parents ou de la personne qui en est responsable pour : les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant, les dommages causés par l'enfant à autrui, les accidents survenus lors de la pratique des activités. **Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle Accidents**

Accueil de Loisirs EPAL Plouénan



ALSH : 02 98 67 64 66

Sandrine LE BRAS (Directrice) **06 66 07 09 79**
Christelle NEA (Directrice Adjointe)

E-MAIL : animateursplouenan@gmail.com

EPAL : 10 rue Nicéphore Niepce - 29200 BREST
TEL EPAL : 02.98.41.84.09

L'ALSH

L'ALSH de Plouéan est une structure qui accueille vos enfants de 3 à 14 ans **tous les mercredis et vacances scolaires**. L'ALSH se situe à l'Espace enfance-Jeunesse de Plouéan. Il fonctionne de **7H30 à 18H30**.

Le projet pédagogique

L'action de l'équipe d'animation est guidée par un projet pédagogique décrivant les conceptions éducatives et les objectifs pédagogiques que nous souhaitons atteindre. Les informations sont disponibles sur le site de Plouéan www.plouenan.fr.

L'organisation du centre

Les activités proposées :

Le programme d'animation est disponible pour les familles. Celui-ci peut être modifié en fonction des attentes, des conditions climatiques ou des opportunités et projets mis en place.

Dans sa journée, l'enfant dispose de jeux libres et de temps animés (cf projet pédagogique)

3 groupes d'âges :



Le mini-Club : pour les 3-5 ans

Les animateurs doivent être vigilants au rythme de chacun. Un temps de sieste est prévu (12h30-15h) pour les plus jeunes.



Les moussaillons : pour les 5-6 ans



le Kid's Club: pour les 7-10 ans :

Pour le confort de votre enfant :

- prévoir un sac de couchage, un drap housse (pr lit parapluie) et un oreiller si votre enfant fait la sieste. (enfants du mini-club)
- prévoir doudou si votre enfant en ressent le besoin. (enfants du mini-club)
- prévoir sac de rechanges (marquer tous les habits de votre enfant).
- Prévoir crème solaire (noté le nom de l'enfant) dans un sac, caquette (période estivale) ou chapeau.

Horaires et Tarification

Tarifs :

		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient familial		0-650€	651-840€	841-1260€	1261-1680€	1680 et plus
Journée repas	7h30-18h30	7€	9.5€	12.5€	14€	17€
Matin sans repas	7h30-12h	2€	4€	6€	7€	8€
Matin avec repas	7h30-13h30	4.5€	7.5€	9.5€	10.5€	11.5€
Après-midi sans repas	13h30-18h30	2€	4€	6€	7€	8€
Après-midi avec repas	11h30-18h30	4.5€	7.5€	9.5€	10.5€	11.5€

- Les familles relevant du régime MSA sont facturées aux tarifs relevant de la tranche 4.
- Les familles extérieures sont facturées aux tarifs relevant de la tranche 5. Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2017.

PRIORITES données lors des inscriptions*

1. les enfants inscrits à la journée, ½ journée (hors sortie; domiciliés sur Plouéan)
2. les enfants inscrits à la journée, ½ journée (dont les parents travaillent sur Plouéan)
3. les enfants inscrits à la journée, ½ journée (scolarisés sur Plouéan)
4. les enfants inscrits à la journée, ½ journée (extérieurs à Plouéan)

* Jusqu'à la date de délai

Pour information, une journée ALSH coûte 48€ par enfant.

- 12 € (en moyenne) payé par les familles
- 8 € payé par la CAF (PSO et CEJ)
- 28 € payé par la collectivité

